Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 360 – 12 novembre 2018

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Blog : http://marchemondialedesfemmesfrance.org/

Facebook ; www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015

SOMMAIRE

1 - Italie : manifestations contre une réforme du droit de la famille – afp – Page 2
2 - Pakistan : la Cour suprême acquitte la chrétienne Asia Bibi, condamnée à mort pour blasphème – francetvinfo.fr le 30/20/2018 – Page 3
3 - Pakistan : accord entre gouvernement et islamistes pour stopper les manifestations hostiles à la chrétienne Asia Bibi – francetvinfo.fr le 3/11/2018 – Page 3
4 - Asia Bibi, martyre de la charia – Laurent Joffrin – Libération – Page 4
5 - Google : mouvement de protestation des employés contre le harcèlement sexuel – lemonde.fr
6 - Kirghizistan : GPA : Pauvreté et patriarcat, les mamelles intarissables du consentement des femmes à leur asservissement - collectif-corp.com – Page 7
7 - QPC : Abroger la pénalisation du client, ce serait favoriser la loi du plus fort – Mouvement du Nid et OLF ! Abolition2012 – Page 7
8 - Prostitution, appliquons la loi - Collectif Droits des Femmes Midi-Pyrénées – Page 8
9 - Adriana : Je suis contente parce que je suis vivante – campagne « Survivantes de la prostitution » – Page 9
10 - Proposition de loi visant à supprimer la clause de conscience en matière d'interruption volontaire de grossesse par Laurence Rossignol – Page 10
11 - PMA PourToutes : Nous sommes des lesbiennes d'intérêt général ! Il est temps d'agir ! - Osez le féminisme ! – Page 11
12 - Manifeste des 343 femmes européennes : "Mon corps, mes droits ! – Page 12
13 - GPA : Pauvreté et patriarcat, les mamelles intarissables du consentement des femmes à leur asservissement - https://collectif-corp.com – Page 12
14 - Insultes sexistes en ligne contre une militante : cinq prévenus condamnés - Kim Hullot-Guiot – libération.fr – Page 13
15 - Une étude souligne la discrimination des femmes pour accéder à des emplois "masculins" – Liaisons sociales – Page 14
16 - Résolution finale de la 1ère Conférence Internationale des Femmes – Francfort – 6/7 octobre
17 - Les Églises évangéliques, alliées du populisme aux quatre coins de la planète - Henri Tincq – slate.fr – Page 16
18 - Exposition: " Les femmes de la Belle de Mai s'emparent de l'espace public " – MMF PACA – 9 novembre – Page 18
19 - Le genre et la famille font-elles bon ménage ? - Le MAGE – 15 novembre – Page 18
20 - Sécurité, Autonomie et Espoir : Un Lieu Unique" – Maison des Femmes Saint Denis – 15 et 16 novembre – Page 19
21 - Hors délai : les exclues de l'IVG – Planning Familial - 20 novembre à la mairie du Xe arrondissement de Paris – Page 19
22 - « Violences faites aux jeunes femmes, prévenir le sexisme et accompagner les victimes» - 4ème rencontre interprofessionnelle de l'Observatoire Parisien des Violences Faites aux Femmes (OPVF) – 22 novembre – Paris – Page 20
23 - #Metoo et prostitution. Les survivantes de la prostitution prennent la parole – 23 novembre
24 - « L'ordonnance de protection : quel outil pour les femmes en danger et victimes de violence dans le couple ? » - Maison des Femmes de Paris – 27 novembre – Page 21
25 - 25 novembre : « Les violences contre les jeunes filles : « Dialogues et regards inédits sur les mariages d'enfants et de jeunes filles, dans le monde entier, à partir de courts-métrages originaux » - 27 novembre – GAMS et Mairie du 20ème – Page 21
26 - Livre : « Des femmes en littérature : 100 textes d'écrivaines à étudier en classe » Interview : «L'histoire balaye ce que font les femmes en tant que créatrices» - Marlène Thomas – libération.fr

INTERNATIONAL

1 - Italie : manifestations contre une réforme du droit de la famille – afp
Des manifestations ont eu lieu samedi dans une soixantaine de villes italiennes pour réclamer le retrait du projet de loi d'un sénateur de la Ligue, la formation d'extrême droite membre de la coalition au pouvoir, qui prévoit de réformer le droit de la famille sur les couples divorcés et la garde des enfants. Des rassemblements se sont formés notamment à Rome, Turin, Milan, Florence et Naples à l'appel de nombreux syndicats, associations contre les violences faites aux femmes, de défense des droits de homosexuels ou de protection des enfants.
"Il s'agit d'un projet de loi machiste, qui veut ramener les femmes 50 ans en arrière. Il ne met pas au centre le bien-être des enfants, fait obstacle à la séparation en la rendant accessible seulement à ceux qui ont des revenus élevés", a dénoncé dans un communiqué la Confédération générale italienne du travail.
Le projet de loi contesté, qui vise à garantir "la garde partagée" et "la biparentalité parfaite", est porté par le sénateur de la Ligue Simone Pillon, président de la commission Justice, connu pour ses positions contre l'avortement et le mariage gay. Le texte repose sur le principe d'une répartition égale du temps entre les deux parents et la suppression de la pension alimentaire, versée par le conjoint qui ne dispose pas de la garde d'enfant, qui serait remplacée par une somme équitablement répartie entre les deux parents, selon les ressources de chacun. L'enfant ne pourrait donc pas choisir avec quel parent il veut habiter, dénoncent les opposants, qui jugent également que cette réforme fragiliserait le parent dont les revenus sont les plus faibles, c'est à dire le plus souvent les femmes.

2 - Pakistan : la Cour suprême acquitte la chrétienne Asia Bibi, condamnée à mort pour blasphème – francetvinfo.fr le 30/20/2018
Son cas avait suscité l'indignation à l'étranger et des violences dans le pays. La Cour suprême du Pakistan a acquitté en appel la chrétienne Asia Bibi, condamnée à mort pour blasphème en 2010, selon un verdict rendu mercredi 31 octobre. Asia Bibi se trouve actuellement incarcérée dans une prison à Multan, dans le centre du pays, et va être libérée "immédiatement".
Ce verdict pourrait susciter la fureur des milieux religieux fondamentalistes qui appellent de longue date à l'exécution d'Asia Bibi. Mère de cinq enfants, Asia Bibi avait été condamnée à la peine capitale en 2009 à la suite d'une dispute avec une musulmane au sujet d'un verre d'eau. Chrétienne du Pendjab et ouvrière agricole, elle ramassait des baies rouges dans le village d'Ittan Wali, lorsqu'elle a commis l'irréparable aux yeux de ses voisines : boire de l'eau d'un puits réservé aux musulmans, détaille Le Monde.
Son cas avait eu un retentissement international, attirant l'attention des papes Benoît XVI et François. Asia Bibi avait également reçu le soutien de la maire de Paris, Anne Hidalgo, qui avait réclamé sa grâce et l'avait élevée en 2015 au rang de citoyenne d'honneur de la ville.
Lors de l'examen de son recours début octobre, les juges de la Cour suprême ont remis en question le bien-fondé de l'accusation. "Je ne vois aucune remarque désobligeante envers le Coran dans le rapport d'enquête", avait observé le juge Mian Saqib Nisar, tandis qu'un second juge relevait plusieurs points de non-respect des procédures.
Le blasphème est un sujet extrêmement sensible au Pakistan, où l'islam est la religion d'Etat. La loi prévoit jusqu'à la peine de mort pour les personnes reconnues coupables d'offense à l'islam.

3 - Pakistan : accord entre gouvernement et islamistes pour stopper les manifestations hostiles à la chrétienne Asia Bibi – francetvinfo.fr le 3/11/2018

Ils s'engagent à lever le blocus, mais Asia Bibi ne pourra pas quitter le pays. Les manifestants islamistes qui paralysaient le Pakistan depuis trois jours pour protester contre l'acquittement d'Asia Bibi, chrétienne condamnée pour blasphème, ont annoncé, vendredi 2 novembre, avoir trouvé un accord avec le gouvernement. "Les chefs du parti ont annoncé la fin des manifestations de protestation dans le pays", a déclaré à l'AFP un porte-parole du parti Tehreek-e-Labaik Pakistan (TLP), Pir Ijaz Qadri. L'accord prévoit que le gouvernement ne s'opposera pas au dépôt d'une requête en révision du jugement de la Cour suprême et qu'il initiera une procédure pour empêcher Asia Bibi de quitter le territoire.
Un accord "douloureux" pour l'avocat d'Asia Bibi : L'avocat d'Asia Bibi, Saif-ul-Mulook, lui, a quitté le pays, craignant pour sa vie. *"J'ai besoin de rester en vie car je dois poursuivre la bataille judiciaire pour Asia Bibi"*, a-t-il expliqué, alors qu'il ne bénéficiait d'aucune protection rapprochée après le verdict. La réaction violente des extrémistes était, selon lui, "malheureuse mais pas inattendue". "Je m'y attendais, mais ce qui est douloureux, c'est la réponse du gouvernement. Ils ne peuvent même pas *[faire]* appliquer un jugement de la plus haute cour du pays", a-t-il déploré. Selon lui, Asia Bibi, condamnée pour avoir bu l'eau d'un puits réservé aux musulmans, *"est toujours en prison"*. Elle ne peut pas quitter le pays avant l'examen de la requête. Son séjour en prison pourrait s'en trouver prolongé d'autant.
A Islamabad, quelque 5 000 personnes se réclamant de partis islamistes s'étaient rassemblées dans l'après-midi, appelant à la pendaison d'Asia Bibi et des juges qui l'ont acquittée, qualifiés eux aussi de *"blasphémateurs"* envers l'islam. "Libérer Asia est un premier pas vers une abrogation de la loi sur le blasphème au Pakistan. L'Occident a toujours essayé de modifier cette loi mais nous résisterons", a lancé un orateur devant la foule. La plupart des rassemblements sont menés par le parti radical Tehreek-e-Labaik Pakistan (TLP), connu pour sa ligne particulièrement dure en matière de blasphème. Le TLP avait déjà bloqué l'accès à Islamabad en novembre 2017 et obtenu la démission du ministre de la Justice, pour des motifs également liés au blasphème envers l'islam, la religion d'Etat du pays.

4 - Asia Bibi, martyre de la charia – Laurent Joffrin – Libération
Le 14 juin 2009, Asia Bibi, 47 ans, une ouvrière agricole du village de Ittan Wali, dans la province du Pendjab au Pakistan, travaille dans un champ à la collecte de baies falsa. Deux femmes lui demandent de l'eau pour étancher leur soif. Elle va chercher un gobelet dans un puits voisin, en boit une gorgée, puis tend le récipient à ses deux compagnes. L'une d'elles refuse d'en boire : Asia Bibi est chrétienne, elle a donc «souillé» l'eau d'un puits réservé aux musulmans. La jeune ouvrière répond que le prophète Mahomet ne serait sans doute pas d'accord avec elle. L'affaire en reste là, mais la jeune femme ne sait pas encore que cette réponse, pourtant bienveillante envers le prophète, va la jeter dans un enfer.
Un imam, Qari Salam, se rend au commissariat pour dénoncer «un blasphème» commis par Asia Bibi. Depuis 1986, le Pakistan a renforcé ses lois contre le blasphème anti-musulman. L'ouvrière est arrêtée, mise en prison puis traduite devant un tribunal qui la condamne à mort par pendaison. Elle fait appel, tandis que les intégristes manifestent en masse pour exiger son exécution. Ceux-ci ajoutent que quiconque se rangera à ses côtés sera assassiné : la sentence est confirmée. Asia Bibi se pourvoit en cassation. Cette fois, la Cour suprême, dans un sursaut de bon sens, prononce l'acquittement. Aussitôt des foules haineuses se répandent dans les villes du Pakistan pour dénoncer la décision. Après avoir un temps résisté, les autorités passent un compromis avec les fanatiques : Asia Bibi reste en prison et une demande de révision sera examinée, dont le but est évidemment de confirmer la condamnation à la pendaison.
Menacé de mort, sans protection policière, son avocat a décidé de quitter le pays. Tout aussi menacée, sa famille a demandé l'asile à l'étranger, sans résultat pour l'instant. Ces menaces n'ont

rien de factice : en 2010, le gouverneur du Pendjab, Salman Taseer, qui avait pris la défense d'Asia Bibi, a été assassiné, tout comme le ministre fédéral des minorités religieuses, le catholique Shahbaz Bhatti.
Asia Bibi attend maintenant la décision judiciaire, isolée dans une petite cellule, menacée par ses codétenus et même par certains gardiens. Devant cette flambée d'intolérance moyenâgeuse, les autorités pakistanaises résistent tant bien que mal, manifestement dépassées par les menaces répétées des fondamentalistes. Aucune exécution pour blasphème n'a encore été pratiquée au Pakistan, alors même que les condamnations sont nombreuses. C'est contre cette indulgence, à leurs yeux insupportable, que les fanatiques manifestent en masse, donnant à cette occasion une image désastreuse de la religion musulmane.
Le 1er juillet 1776, à Abbeville, le chevalier de la Barre, un jeune homme de 20 ans, fut exécuté pour blasphème, sur la base d'accusations tout aussi nébuleuses. Voltaire prit sa défense post-mortem et le chevalier fut réhabilité pendant la Révolution, au moment où la loi sur le blasphème était annulée. C'était il y a plus de deux siècles…

5 - Google : mouvement de protestation des employés contre le harcèlement sexuel – lemonde.fr
« Salut. Je ne suis pas à mon bureau parce que je vais *participer*, en solidarité avec d'autres employés de Google, à un rassemblement pour *protester* contre le harcèlement sexuel, les agressions sexuelles, le manque de transparence et une culture d'entreprise qui ne marche pas pour tout le monde. Je reviendrai à mon poste plus tard. » Tel est le message que des employés de Google ont laissé sur leur bureau jeudi 1er novembre, à l'occasion d'une journée de mobilisation baptisée «#Googlewalkout». Des débrayages de ce type ont eu lieu aux quatre coins du monde, à New York, Singapour, Londres, Dublin, Zurich, Toronto, Chicago ou encore à Mountain View, en Californie, où se trouve le siège social de l'entreprise. En tout, les organisateurs ont revendiqué 17 000 participants – un chiffre bien plus élevé que les 1 500 personnes qu'ils attendaient.
«*L'heure est venue pour la tec* » : A New York, où Google emploie près de 10 000 personnes, des centaines d'employés, pour la plupart âgés de moins de 40 ans, se sont retrouvés dans un parc proche des bureaux de l'entreprise. Certains étaient munis de pancartes affirmant que «*L'heure est venue pour la high-tec* » («*Time's Up Tech*»), une référence au mouvement «Time's Up» de défense des personnes victimes de harcèlement sexuel, né dans la foulée du #metoo en octobre 2017. Plusieurs personnes se sont succédé au mégaphone pour pousser les manifestants à exiger un changement de culture chez Google.
Plusieurs centaines de manifestants étaient également présents au siège du groupe en Californie. « Douze ans chez Google, et je n'ai jamais vu une foule aussi nombreuse. Fier d'être là pour soutenir la justice et la transparence », a notamment commenté sur Twitter un salarié, Ken Norton.
Cette mobilisation intervient quelques jours après la publication, jeudi 25 octobre, d'une enquête du *New York Times*, selon laquelle Google a passé sous silence plusieurs affaires d'agression ou de harcèlement sexuel. Le quotidien américain évoque ainsi le cas d'Andy Rubin, le créateur du système d'exploitation mobile Android, qui a quitté l'entreprise en 2014 après avoir, selon le *New York Times*, été accusé par une employée de l'avoir forcée à lui faire une fellation. Or, assure le journal, l'homme aurait bénéficié de 90 millions de dollars d'indemnités de départ – ce qui n'avait rien d'obligatoire –, d'un message d'hommage de la part de Larry Page, cofondateur de Google, et du silence de l'entreprise sur l'affaire.
L'article évoquait également le cas de Richard DeVaul, un des dirigeants de X, le prestigieux laboratoire d'Alphabet (la maison mère de Google) chargé des projets « fous » de l'entreprise – X est par exemple à l'origine des Google Car et des Google Glass. Celui-ci est accusé d'avoir affirmé devant une candidate à l'embauche être polyamoureux, l'avoir invitée à un festival et lui avoir

demandé de se déshabiller pour la masser. Après la publication de l'article du *New York Times*, Richard DeVaul a démissionné – sans bénéficier d'indemnités de départ, a assuré l'entreprise au même journal.
En réponse à cette enquête, le PDG de Google Sundar Pichai et la responsable des ressources humaines Eileen Naughton avaient annoncé avoir licencié, au cours des deux années passées, 48 personnes pour des cas de harcèlement ou agression sexuelle, dont treize hauts responsables, en assurant qu'aucune d'entre elles n'avait reçu d'indemnités de départ. Andy Rubin a, quant à lui, nié les informations du *New York Times*, évoquant «une campagne de diffamation».
Les discours des dirigeants de Google n'ont, semble-t-il, pas suffi à apaiser une partie des salariés de l'entreprise. « Alors que Google se présente comme le champion de la diversité et de l'inclusion, les mesures concrètes pour *combattre* le racisme systémique, *promouvoir* l'équité et *mettre* un terme au harcèlement sexuel ont été très rares », ont écrit les organisateurs sur une plate-forme interne, dans un message que le *New York Times* a pu consulter.
Ces employés ont publié une liste de leurs revendications, exigeant, par exemple, la fin des arbitrages privés dans les cas de harcèlement sexuel et de discrimination – qui peuvent empêcher l'employé de porter plainte ou de rendre l'affaire publique. Ils réclament également la fin de l'inégalité des salaires et des chances, un rapport de transparence sur le harcèlement sexuel et un dispositif « clair, uniforme et inclusif » pour signaler les cas de harcèlement sexuel « de façon sécurisée et anonyme ». Enfin, ils souhaiteraient que le responsable des questions de diversité dans l'entreprise soit en lien direct avec le PDG et conseille directement le conseil d'administration – lequel devrait, selon eux, intégrer un représentant des salariés.
Jeudi, le PDG de Google, Sundar Pichai, a reconnu que l'entreprise « n'avait pas été à la hauteur » de *«la barre très haut »* qu'elle s'était fixée. Il a promis que « des mesures très concrètes » allaient être prises, sans donner plus de détails.
Google, qui compte plus de 85 000 employés dans le monde, est principalement composée d'hommes (69,1 %), selon les chiffres de l'entreprise. Un taux qui monte à 74,5 % sur les postes à responsabilité et 78,6 % sur les postes directement liés à la technologie. Google a toujours assuré prendre cette question à cœur et faire des efforts pour diversifier son entreprise (par ailleurs composée majoritairement de personnes blanches). La publication d'un rapport annuel sur le sujet fait partie des mesures prises ces dernières années, où l'on constate qu'en 2014 83,4 % de l'effectif total de l'entreprise était masculin. Google a aussi annoncé au fil des années des formations pour lutter contre les préjugés, des dons à des organisations travaillant sur ces problématiques, ou encore un congé de parentalité plus égalitaire pour les hommes et les femmes.
L'entreprise fait néanmoins l'objet de poursuites de la part d'anciennes employées, qui accusent l'entreprise de moins payer les femmes – ce que Google conteste. Le ministère américain du travail enquête, quant à lui, sur la question.
Plusieurs mobilisations ces derniers mois : Par ailleurs, le manifeste publié l'an dernier par un employé de Google, James Damore, contestant la politique de diversité de l'entreprise, avec des passages sexistes, avait provoqué un grand débat en interne – et le licenciement de l'auteur du texte. Ces derniers mois, les salariés de Google ont à plusieurs reprises fait entendre leur voix, pour exprimer leur mécontentement sur différents dossiers. Ils s'étaient notamment opposés à la participation de l'entreprise au projet Maven du Pentagone, visant à exploiter des technologies d'intelligence artificielle (IA) pour analyser des images de drones. Face à la fronde, Google avait finalement mis un terme à ce partenariat et s'était engagé à ne jamais mettre ses technologies d'IA au service de l'armement.
Cet été, les employés ont aussi exprimé leur mécontentement après avoir appris que l'entreprise réfléchissait au possible retour de son moteur de recherche en Chine, dans une version adaptée à la censure imposée par le régime.

6 - Kirghizistan : GPA : Pauvreté et patriarcat, les mamelles intarissables du consentement des femmes à leur asservissement - collectif-corp.com

Le Kirghizistan est en train de devenir une destination de plus en plus prisée par les clients potentiels de GPA. Comme partout - Russie, Inde, Ukraine, Grèce, Mexique etc. - des clients américains débarquent. On peut se demander pourquoi, étant donné que la GPA est légale dans plusieurs Etats des Etats-Unis. Pourquoi quitter son pays et aller commander un enfant à l'autre bout de la planète ? Peut-être parce que, comme en Inde, l'exploitation des femmes ne pose problème à personne, et leurs droits encore moins.

Sheela Saravanan avait montré dans son livre sur le bio-marché transnational de la GPA en Inde que les principales conditions qui y ont favorisé le développement de ce marché étaient : l'existence de très bonnes compétences et technologies médicales, une législation favorable au marché (c'est à dire aux commanditaires), ainsi qu'une pauvreté structurelle durable et des inégalités entre les femmes et les hommes amenant les femmes à mettre à disposition d'autrui leurs capacités reproductives. On retrouve ces mêmes conditions au Kirghizistan, comme l'article Surrogate Motherhood Thriving In Kyrgyzstan, Despite Society's Misgivings le laisse facilement entrevoir.

« Though Kyrgyzstan is not a major «rent-a-womb» destination like India, Ukraine, or Russia, with its strong legal protections, modern medical facilities, and women willing to be surrogate mothers, the baby business is booming. »

Car voici comment il faut comprendre cette énumération :

– « *strong legal protections* » veut dire que les clients sont surs de récupérer l'enfant pour lequel ils ont payé, la mère étant obligée de le remettre quelle que soit sa souffrance de s'en séparer (la situation d'une mère qui avait refusé de se séparer de l'enfant a conduit à prendre des mesures pour contraindre les mères à abandonner l'enfant) ;

– « *modern medical facilities* » – pour la population locale aussi? Non, car le salaire moyen est de 220$ / mois. Comme dans tous les pays, y compris aux Etats-Unis, les compétences et dotations médicales hautement performantes ne profitent qu'aux riches ;

– et enfin, et surtout, « *women willig to be surrogate mothers* » – ce qui veut dire, des femmes pauvres, sans études ni formation, souvent des mères seules, comme c'est le cas de la femme qui témoigne dans cet article.

Si le titre met en avant le fait que la société désapprouve cette pratique, c'est important de comprendre que cela n'a rien à voir avec l'exploitation des femmes, mais avec le contrôle de leur corps et de leurs capacités reproductives par les hommes, car la femme porte un enfant qui n'est pas de son mari. « many Kyrgyz don't accept the idea of a woman carrying the child of a man who is not her husband »

Les femmes qui deviennent mères porteuses sont donc contraintes aussi de mentir à leurs familles et à leur entourage, ce qui les isole de ceux et celles qui pourraient les soutenir en cas de besoin, et intensifie leur vulnérabilité, et donc la possibilité de les exploiter.

La pauvreté des femmes est le meilleur moyen de s'assurer qu'elles consentent à tout ce que le marché imagine de leur demander, pour qu'elles puissent nourrir leurs enfants.

TEXTES

7 - QPC : Abroger la pénalisation du client, ce serait favoriser la loi du plus fort – Mouvement du Nid et OLF ! Abolition2012

Lundi 5 novembre dernier, le Conseil d'Etat a examiné la «QPC» (question prioritaire de constitutionnalité) contre la pénalisation du recours à la prostitution d'autrui déposée par des associations militant pour la libéralisation du commerce du sexe. Il doit rendre sa décision dans les prochains jours sur la transmission de cette QPC au Conseil Constitutionnel.

Dans les médias, les lobbyistes et leur avocat cherchent à faire croire que leur procédure juridique contre la loi de 2016 est motivée par la recherche de la protection des droits fondamentaux (santé, sécurité) des personnes prostituées. Mais « les arguments juridiques qu'ils ont soulevés au Conseil d'Etat sont ceux de la liberté d'entreprendre, et de la disproportion de la peine pour les clients » (qui, rappelons-le, encourent une amende quand jusqu'en 2016 les personnes prostituées encouraient une peine de prison), explique Lorraine Questiaux, chargée de mission juridique du Mouvement du Nid.
Si le Conseil d'Etat renvoie la QPC au Conseil Constitutionnel, ses membres auront donc à trancher une question fondamentale de société : ils devront dire pour l'ensemble de la société, si la liberté de commerce prime sur les droits humains que sont le droit à la dignité, à l'intégrité des êtres, au respect du bien-être des personnes et à l'égalité entre les femmes et les hommes.
Pénaliser le client, c'est poser un interdit sociétal sur l'achat des êtres humains pour du sexe, sur la destruction de la santé des personnes les plus discriminées. C'est permettre de lutter contre le viol et l'exploitation des plus pauvres, de celles et ceux qui sont contraints à la prostitution par la force, la précarité ou l'absence d'alternatives. Pénaliser est indispensable pour abolir la violence : car sans «acheteur» il n'y a pas de prostitution !
Deux camps s'opposent donc : d'une part, celui, soutenu par le droit existant, qui reconnait que la prostitution est une exploitation de l'individu - qui plus est les plus vulnérables et les plus discriminés, majoritairement des personnes racisées, des femmes, des enfants, des personnes trans - qu'il s'agit d'une violence et d'une discrimination graves. De l'autre, le camp de ceux qui veulent un monde dans lequel le désir du plus fort, celui qui a le pouvoir financier, prime sur le désir du/de la plus faible.
« C'est incompatible avec une société d'égalité entre les femmes et les hommes, qui prône la réciprocité du désire », souligne Christine Blec, Présidente du Mouvement du Nid. « Il est important de prendre la mesure de l'importance des questions de société que soulève cette QPC », ajoute –t-elle, « car la prostitution n'est pas une question périphérique. Elle nous concerne toutes et tous, elle est à l'intersection de tous les systèmes de domination, des riches sur les pauvres, des hommes sur les femmes, des blancs sur les personnes racisées ».
Pour nous, militantes et militants des droits humains, et d'une société qui soutient les plus vulnérables, c'est clair : nous ne voulons pas d'une société où le viol tarifé est un marché comme un autre, dans laquelle les seules valeurs reconnues par le droit sont celles qui se confondent avec les intérêts des privilégiés !

8 - Prostitution, appliquons la loi - Collectif Droits des Femmes Midi-Pyrénées
Alors qu'une loi visant à abolir le système prostitutionnel a été votée et adoptée en France en 2016, les lobbys masculinistes, pro-prostitution, sont omniprésents, autant dans les congrès féministes (cf lors du récent Colloque International des Recherches Féministes Francophones, tenu en Aôut 2018), que dans les médias.
La propagande des proxénètes, des prostitueurs, des criminels sexuels se répand d'une manière extrêmement inquiétante, inadmissible et préoccupante. Face aux discours masculinistes, à cette complicité avec les agresseurs partagée trop souvent aussi par des femmes, à cette complicité avec des criminels sexuels, à cette impunité avec des hommes violents, nous nous devons de réagir.
Nous appelons à ce que toutes les associations féministes et abolitionnistes se mobilisent pour signifier que la prostitution constitue un système reposant sur une pratique de contrainte, de viols tarifés, d'actes de torture, de mise en place de réseaux de traite d'êtres humains.
Nous exigeons l'application concrète de la loi abolitionniste de 2016 avec tous les moyens pour mettre en œuvre les mesures qui s'y rattachent.
Nous ne devons rien laisser passer. Nous devons parler d'une seule voix, la voix abolitionniste afin d'abolir tout système prostitutionnel, toute exploitation sexuelle des femmes, des enfants, de

toute personne. Partout, en Europe comme dans le monde, des réseaux féministes abolitionnistes perdurent et s'amplifient pour dénoncer l'ampleur des violences sexistes et sexuelles, dont la prostitution est une des formes extrême. Mobilisons toutes nos forces sans attendre. Développons, dès la petite enfance, une éducation pour garantir l'égalité femme/homme.
Activer la loi abolitionniste de 2016 est pour nous, un impératif, une urgence.

9 - Adriana : Je suis contente parce que je suis vivante – campagne « Survivantes de la prostitution »
Je suis arrivée en France en 1997. J'avais 16 ans. Avant, je vivais chez mes parents, en Albanie, à Tirana. J'étudiais l'anglais dans une école professionnelle. À 14 ans, j'étais d'ailleurs allée passer un an en Angleterre. À 16 ans, j'ai rencontré un jeune homme. L'Albanie s'était un peu ouverte, mais malgré tout je ne pouvais pas parler de cette relation à mes parents. Tout ce qu'ils voulaient, c'était que j'étudie. Alors, je suis partie de chez moi. Je ne connaissais rien du tout, mais j'étais amoureuse. Je l'avais rencontré dans les jardins de l'école, il disait qu'il avait 25 ans, qu'il vivait grâce à ses parents qui avaient un magasin. Il m'a donné un nom mais je ne sais pas s'il était vrai.
Il m'a fait faire un passeport. Comme je n'avais que 16 ans, il a fait mettre comme date de naissance 1977 au lieu de 1981. Je le connaissais depuis quatre mois quand nous avons pris le bateau. C'était un voyage clandestin. C'était la nuit, au mois d'octobre, la mer était agitée et j'avais un peu peur. C'était un bateau assez gros, avec des familles, des enfants. Nous avons accosté à Bari dans le sud de l'Italie. Nous avons continué par le train, en passant par Milan. À Vintimille, il n'y avait même pas de douane, je n'ai pas eu à sortir mon passeport. Avec lui, j'étais bien parce que j'étais amoureuse, mais je n'étais pas tranquille d'avoir quitté mes parents.
À Paris, on a pris une chambre d'hôtel. Il avait toujours été gentil, je lui faisais confiance. Et puis, alors qu'on se baladait dans Paris, il m'a montré une fille sur un boulevard, près du Parc Monceau ; une jeune Africaine. Il m'a dit : tu vas faire comme elle.
Je n'ai pas compris : Franchement, je lui ai demandé si elle attendait le bus ! Alors il m'a expliqué. Il m'a raconté qu'on achèterait une belle maison, qu'on aurait des enfants. J'ai réagi. Je lui ai dit que je n'avais pas besoin d'argent, que c'était pour lui que j'étais venue là, pas pour l'argent. En plus, je venais d'une famille assez aisée. Je lui ai demandé de me ramener. Là, il a commencé les menaces. Il m'a dit qu'il arriverait quelque chose à ma petite sœur. C'était une idée insupportable. Alors j'ai commencé à travailler. Il m'avait écrit les prix sur un bout de papier. C'était cinq cents francs à l'époque. J'étais obligée de rester toutes les nuits sur le trottoir jusqu'à 5h du matin. Il me surveillait sans arrêt, il tournait en taxi. En me disant bien de ne pas le balancer aux flics, sinon ma petite sœur paierait. Je vivais dans une espèce d'état second, toujours fatiguée, avec un mal de tête perpétuel. J'appelais mes parents, je leur mentais ; je m'étais inventé une vie normale à leur raconter, je disais que je vivais avec une copine. Ils étaient très inquiets et me demandaient de rentrer. Pour moi, c'était dur, d'autant que ma mère a été hospitalisée. En tout cas je n'ai jamais dit que j'étais avec cet homme. J'avais trop honte.
Toute cette histoire a duré trois ans. Mon proxénète m'avait fait demander l'asile politique. Il m'avait conseillé de dire que j'étais menacée dans mon pays. Je tremblais devant lui. Il mesurait au moins 1,90 m et il frappait à coups de ceinture. J'avais donc eu des papiers pour trois mois, puis plus rien. Au bout de trois ans, je n'en pouvais tellement plus, je suis partie. Depuis le temps que je rêvais de m'enfuir ! J'étais maigre. Sans papiers. Il n'y a que les chiens qui puissent vivre une vie pareille. Je suis allée habiter dans un hôtel très éloigné. J'étais toujours sur le trottoir, évidemment. Comment vivre ?
Là, j'ai tout connu. Les menottes, les PV. J'ai été volée, agressée. Avec les clients, on ne sait jamais. Qu'ils soient jeunes ou âgés, qu'ils vous parlent gentiment ou pas, ils peuvent toujours vous

agresser. Il y a des clients à qui j'ai raconté mon histoire mais je n'avais pas confiance. J'ai mis beaucoup de temps d'ailleurs à pouvoir faire confiance à l'homme avec qui je vis aujourd'hui.
J'aurais pu trouver un client et me faire épouser. Mais je ne voulais pas. Je ne voulais pas mentir. Les clients, au bout du compte, ce n'est pas à eux que j'en veux. Après tout ils ne savent pas si on est mineure ou majeure ou si on est forcée. Ce n'est pas leur faute. C'est celle de l'homme qui m'a trompée. Lui, quand je me suis enfuie, il a laissé tomber. Je ne l'ai jamais revu.
Heureusement, j'ai aussi rencontré quelqu'un. Dans la rue, il y a aussi des gens qui vous parlent, qui viennent vous voir quand vous avez froid, quand vous pleurez. Ce n'était pas un client. Ce jeune homme, je lui ai tout raconté. J'ai commencé à m'éloigner du trottoir, à travailler au noir, à faire la plonge, pour à peu près cinq mille francs par mois. J'ai aussi gardé des enfants. Mon ami travaillait.
Maintenant, je suis heureuse et fière. Surtout, je suis contente parce que je suis vivante. Je dors la nuit, je rencontre des gens, je fais la cuisine et je mange comme je n'ai jamais mangé de ma vie.
L'année dernière, ma mère est venue à Paris. Je ne l'ai pas tout de suite reconnue tellement elle avait vieilli. Elle qui avait été danseuse...
J'ai obtenu une APS de 6 mois et je viens de trouver un travail de vendeuse. J'ai besoin d'un papier qui prouve que je suis suivie par la Mission locale et en recherche d'emploi. Mon rêve, c'est de faire un vrai stage de vente avec des cours de français et un vrai projet professionnel. Mais ce n'est pas possible avec des papiers provisoires. Il faut que je continue les démarches auprès de la Préfecture.
Maintenant, je ne veux surtout pas rencontrer les autres Albanaises, je préfère rester seule. Je ne veux pas non plus entendre parler d'un retour en Albanie. Pour faire quoi ? La seule chose que j'aie à y faire, c'est aller voir mes parents.

10 - Proposition de loi visant à supprimer la clause de conscience en matière d'interruption volontaire de grossesse par Laurence Rossignol

Article unique : L'article L. 2212-8 du code de la santé publique est ainsi modifié :
1° Les deux premiers alinéas sont supprimés ;
2° Le troisième alinéa est complété par deux phrases ainsi rédigées : « L'intéressée doit être informée sans délai dudit refus. L'établissement privé doit lui communiquer immédiatement le nom de praticiens ou de sages-femmes susceptibles de réaliser cette intervention selon les modalités prévues à l'article L. 2212-2. ».
Exposé des motifs : Mesdames, Messieurs, En France, l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est légale depuis 43 ans. Pour autant, les professionnel.le.s de santé (médecin, sage-femme, infirmier.e, auxiliaire médical.e) ne sont jamais tenu.e.s de pratiquer cet acte comme le souligne spécifiquement l'article L. 2212-8 du code de la santé publique.
Disposer du droit d'interrompre volontairement une grossesse signifie également pouvoir le faire en toute sécurité : il s'agit non seulement d'un fondement de la liberté des femmes, mais de surcroît de permettre la protection de leur vie et de leur intégrité physique.
La loi n° 75-17 du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de la grossesse a été un compromis entre la ministre Simone VEIL déterminée à garantir à toutes les femmes l'accès à l'IVG et une majorité parlementaire souvent hostile à la légalisation de l'avortement. Les concessions ont été nombreuses : délai de réflexion, exigence d'une situation de détresse, autorisation des parents pour les mineures, délai limité à dix semaines et clause de conscience spécifique.
Depuis la légalisation, malgré de nombreuses attaques, plus ou moins concertées, contre la liberté des femmes à disposer de leur corps, et avec le soutien des Français.e.s, ces dispositions, qui avaient pour seule fonction de compliquer l'accès à l'IVG, ont été abrogées ou réformées. Le droit à l'IVG a été conforté. Seule la clause de conscience spécifique a perduré.

Depuis la loi Veil, les adversaires de l'IVG n'ont jamais désarmé, jamais renoncé ; et le droit à l'IVG gratuite, accessible et libre continue de s'exercer sur une ligne de crête. Faute d'obtenir, comme ils le revendiquent, l'interdiction de l'IVG, ils œuvrent, d'une part, à culpabiliser et dissuader les femmes et, d'autre part, à organiser et soutenir, dans les services de santé, les réfractaires à l'IVG. Leur but est explicite : rendre ineffectif le droit à l'avortement.
Les propos récents du président du Syndicat national des gynécologues obstétriciens de France (SYNGOF) qualifiant l'avortement d'homicide révèlent que l'opposition à l'IVG n'est pas une opinion marginale mais institutionnelle.
On ne peut banaliser ce type de propos car ils ont des conséquences sur la vie des femmes et des jeunes filles et sur l'effectivité de leurs droits. L'exemple italien est alarmant : l'IVG est légale, mais près de 70 % des médecins refusent de la pratiquer en se déclarant objecteurs de conscience. La clause de conscience est aujourd'hui le symbole d'un pouvoir médical qui s'arroge le droit de contester la loi et continue de se mobiliser pour contrôler le corps des femmes. Elle est une menace constante et insidieuse qui pèse sur la réalité tangible du droit à l'IVG pour toutes les femmes.
Le code de la déontologie médicale prévoit dans son article 47 relatif à la continuité des soins (article R. 4127-47 du code de la santé publique) le droit de tou.te.s les professionnel.le.s de santé de refuser, pour des raisons personnelles, de pratiquer des actes médicaux.
La présente proposition de loi vise donc à abroger la clause de conscience spécifique à l'IVG prévue aux deux premiers alinéas de l'article L. 2212-8 du code de la santé publique.

11 - PMA PourToutes : Nous sommes des lesbiennes d'intérêt général ! Il est temps d'agir ! - Osez le féminisme !
Dans une décision rendue publique le 3 octobre 2018, le Conseil d'Etat estime que le refus de la Procréation Médicalement Assistée (PMA) aux couples de femmes n'est pas discriminatoire. Saisi en juin par un couple de lesbiennes, les juges évoquent dans leur décision que "le principe d'égalité ne s'oppose ni à ce que le législateur règle de façon différente des situations différentes ni à ce qu'il déroge à l'égalité pour des raisons d'intérêt général". On apprend donc que la discrimination lesbophobe pourrait être d'intérêt général. Voilà le dernier épisode d'un mauvais feuilleton, de l'installation d'une controverse dangereuse…
La PMA pour toutes n'est pas un débat bio-éthique, c'est le respect des droits des femmes : Depuis plusieurs semaines nous faisons face à une succession de séquences au profit des opposants à la PMA, ceux dont les principaux combats consistent à lutter contre nos droits. Conseil d'Etat, Eglise catholique, extrême-droite… Sous couvert de débats "bio-éthiques" ou sur les "modèles familiaux" c'est aux plus conservateurs qu'est donnée la parole. Pourquoi les premières concernées ne sont pas écoutées ? Qu'en est-il de la parole des lesbiennes, des femmes en général ? Le droit pour toutes d'accéder à la PMA est une nécessité. Plusieurs instances se sont déjà déclarées favorables à l'ouverture de la PMA à toutes les femmes : le Défenseur des droits et le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes en 2015, le Comité consultatif national d'éthique en 2017 et 2018.
La réalité de la PMA en France : Osez le Féminisme ! tient à rappeler quelques évidences : la PMA est une technique reproductive déjà utilisée en France, par plusieurs dizaines de milliers de couples hétérosexuels chaque année. Les femmes seules et en couples lesbiens, elles, sont contraintes de recourir à des pratiques dangereuses pour elles et leurs enfants (rapports sexuels non désirés avec un homme, achat de sperme en dehors des circuits légaux, insémination artisanale).Celles qui en ont les moyens choisissent souvent de se rendre dans d'autres pays pour pratiquer une PMA. Dans tous les cas, elles font face à des conditions juridiques de filiation compliquées. L'ouverture de la PMA à toutes est bien une question d'égalité, entre tous les couples, entre toutes les femmes !

Le temps des tergiversations est même passé : il y a urgence à agir. Laisser s'installer un débat fumeux c'est provoquer un pourrissement de la situation dont les femmes sont les victimes. Osez le Féminisme ! réclame tout au contraire du pouvoir le respect des engagements de campagne et une action politique rapide pour faire de la PMA Pour Toutes une réalité.
Signez la pétition qui interpelle Emmanuel Macron et le gouvernement, #PMAPourToutes.

12 - Manifeste des 343 femmes européennes : "Mon corps, mes droits !
Nous, 343 femmes européennes défendons une Europe des droits des femmes et de l'autodétermination. Nous rendons hommage aux 343 femmes qui ont publié en 1971 un manifeste en France dans "le Nouvel Observateur" appelant aux droits sexuels et reproductifs des femmes en exigeant des avortements légaux. Nous faisons de même aujourd'hui, car l'Europe subit une réaction brutale contre les droits des femmes: les réalisations en matière de droits sexuels et reproductifs depuis les années 1970 sont à nouveau menacées. Nous appelons donc tous les gouvernements européens et la Commission européenne à établir et à garantir des conditions qui protègent et défendent les droits des femmes dont leur droit à l'autodétermination.
Malgré les récentes victoires, telles que la légalisation de l'avortement en Irlande, le droit des femmes à choisir est menacé dans toute l'Europe. La Pologne multiplie les tentatives pour restreindre encore les quelques modalités dans lesquelles il est possible d'avorter. A Malte, l'avortement est encore totalement interdit. En Italie, de nombreux professionnels refusent simplement de les exécuter. Ce ne sont là que quelques exemples de réactions violentes aux droits des femmes et nous restons attentif.ve.s à cette attaque contre l'autodétermination des femmes et à la tentative de rétablir les valeurs autoritaires dans l'Union européenne.
Le droit à l'autodétermination est loin d'être égal en Europe : certaines femmes sont autorisées à avorter légalement et en sécurité grâce aux droits progressivement acquis depuis les années 1970. D'autres, surtout lorsqu'elles ne peuvent pas voyager à l'étranger pour se faire avorter, sont obligées de subir un traitement illégal dans des conditions dangereuses, risquant leur santé et leur vie. Cette inégalité est inacceptable et nous est insupportable, tout comme le silence entourant le déni des droits fondamentaux des femmes au sein de l'Union européenne.
Aujourd'hui, alors que nous honorons le "Manifeste des 343", qui réclamait le droit à l'avortement en France en 1971, nous exigeons les mêmes droits pour toutes les femmes en Europe. Si nous n'agissons pas maintenant et défendons communément nos droits et nos valeurs, une législation régressive pourrait nous ramener à l'époque où le premier manifeste avait été rédigé. Mais nous refusons de laisser la place à des forces réactionnaires, à qui la renonciation aux droits socioéconomiques des femmes est une solution simple à une époque de mondialisation complexe.
L'intégration européenne a apporté la paix, amélioré les conditions de vie d'un grand nombre de citoyen.ne.s et étendu la démocratie et l'État de droit. Nous pensons que le moment est venu de promouvoir l'égalité des droits pour toutes les femmes. Les femmes en Europe doivent avoir les mêmes droits fondamentaux en matière de sexualité et de procréation, le droit de choisir, ainsi que l'accès aux services de santé, à la contraception et à l'avortement sans clause de conscience.
À cette fin, nous appelons les États membres de l'UE et la Commission européenne à fournir les moyens politiques et financiers nécessaires afin d'assurer l'accès des femmes à des avortements sûrs et légaux en Europe et au-delà et à condamner fermement les discours, lois et politiques régressifs et répressifs qui restreignent le droit des femmes à l'autodétermination."

13 - GPA : Pauvreté et patriarcat, les mamelles intarissables du consentement des femmes à leur asservissement - https://collectif-corp.com
Le Kirghizistan est en train de devenir une destination de plus en plus prisée par les clients potentiels de GPA. Comme partout (Russie, Inde, Ukraine, Grèce, Mexique etc.), des clients

américains débarquent. On peut se demander pourquoi, étant donné que la GPA est légale dans plusieurs Etats des Etats-Unis. Pourquoi quitter son pays et aller commander un enfant à l'autre bout de la planète? Peut-être parce que, comme en Inde, l'exploitation des femmes ne pose problème à personne, et leurs droits encore moins.
Sheela Saravanan avait montré dans son livre sur le bio-marché transnational de la GPA en Inde que les principales conditions qui y ont favorisé le développement de ce marché étaient : l'existence de très bonnes compétences et technologies médicales, une législation favorable au marché (c'est à dire aux commanditaires), ainsi qu'une pauvreté structurelle durable et des inégalités entre les femmes et les hommes amenant les femmes à mettre à disposition d'autrui leurs capacités reproductives. On retrouve ces mêmes conditions au Kirghizistan, comme l'article Surrogate Motherhood Thriving In Kyrgyzstan, Despite Society's Misgivings le laisse facilement entrevoir.
« Though Kyrgyzstan is not a major «rent-a-womb» destination like India, Ukraine, or Russia, with its strong legal protections, modern medical facilities, and women willing to be surrogate mothers, the baby business is booming. » Car voici comment il faut comprendre cette énumération :
– « *strong legal protections* » veut dire que les clients sont surs de récupérer l'enfant pour lequel ils ont payé, la mère étant obligée de le remettre quelle que soit sa souffrance de s'en séparer (la situation d'une mère qui avait refusé de se séparer de l'enfant a conduit à prendre des mesures pour contraindre les mères à abandonner l'enfant).
– « *modern medical facilities* » – pour la population locale aussi? Non, car le salaire moyen est de 220$ / mois. Comme dans tous les pays, y compris aux Etats-Unis, les compétences et dotations médicales hautement performantes ne profitent qu'aux riches.
– et enfin, et surtout, «women willig to be surrogate mothers» – ce qui veut dire, des femmes pauvres, sans études ni formation, souvent des mères seules, comme c'est le cas de la femme qui témoigne dans cet article.
Si le titre met en avant le fait que la société désapprouve cette pratique, c'est important de comprendre que cela n'a rien à voir avec l'exploitation des femmes, mais avec le contrôle de leur corps et de leurs capacités reproductives par les hommes, car la femme porte un enfant qui n'est pas de son mari. « *many Kyrgyz don't accept the idea of a woman carrying the child of a man who is not her husband* ».
Les femmes qui deviennent mères porteuses sont donc contraintes aussi de mentir à leurs familles et à leur entourage, ce qui les isole de ceux et celles qui pourraient les soutenir en cas de besoin, et intensifie leur vulnérabilité, et donc la possibilité de les exploiter.
La pauvreté des femmes est le meilleur moyen de s'assurer qu'elles consentent à tout ce que le marché imagine de leur demander, pour qu'elles puissent nourrir leurs enfants.
#GPA #Surrogacy #pauvreté #poverty

14 - Insultes sexistes en ligne contre une militante : cinq prévenus condamnés - Kim Hullot-Guiot – libération.fr
Trois cent soixante. C'est le nombre de commentaires et messages injurieux sur Internet dont a été la cible fin 2016 Alice Barbe, la fondatrice de Singa, un réseau d'aide et de promotion de l'intégration des réfugiés. La militante avait publié une tribune dans *Libération* selon laquelle les réfugiés constituaient une richesse pour la France, que le site d'extrême droite Fdesouche avait repostée sur Facebook. Aussitôt, les commentaires sexistes et racistes avaient déferlé. «Ça faisait des années que je m'en prenais plein la tronche. Dès que je fais une interview, il y a toujours un débat sur les réseaux sociaux sur mes appétences sexuelles ou mes organes génitaux… Pour mon mari et mon enfant, c'est dur. J'en ai parlé à la police, qui m'a dit de tout imprimer et de venir porter plainte», explique-t-elle à *Libération.* Après un an et demi d'enquête, six hommes et une femme sont identifiés comme étant les auteurs de certains de ces messages.

«Réticence» : En septembre dernier, la 17e Chambre du tribunal de grande instance de Paris a donc accueilli le procès de cinq personnes, poursuivies pour insultes à caractère sexiste – une sixième a fait reporter son procès à cet hiver, faute d'avoir désigné un avocat à temps – et une septième, accusée de diffamation. Seul ce dernier prévenu, Patrick C., s'est rendu à l'audience. «Au départ, j'avais un peu de réticence à me plonger dans ce procès, *confie Alice Barbe.* Maintenant j'habite à New York et l'une des militantes avec qui je travaille, qui est indienne, m'a dit : "Tu sais dans mon pays, les activistes et les féministes sont assassinées." J'ai pris conscience que j'étais citoyenne d'un pays où la loi punissait les insultes, les menaces et les agressions, et que d'aller au bout était un devoir que j'avais pour toutes les femmes qui sont menacées, insultées, violentées.»
«Soulagée» : A l'audience du mois de septembre, les transcriptions des auditions des prévenus, réalisées dans le commissariat de leurs villes, ont été lues : à l'exception de l'un d'entre eux, tous avaient joué l'incompréhension et l'embarras. Ce mardi, le tribunal les a condamnés à des amendes allant de 500 à 1 200 euros, et à verser chacun 1 000 euros à la partie civile. Ils devront également régler solidairement 1 500 euros chacun de frais de justice. Patrick C., lui, a été relaxé. «J'ai gagné, je suis soulagée, réagit Alice Barbe. Ça m'avait pas mal empêchée de dormir. Ce n'est pas normal de traiter quelqu'un de salope, de la dévaloriser, de commenter sa sexualité, de lui dégueuler dessus. Les hommes aussi se prennent des insultes, mais moins. Moi, à chaque fois, ça se concentre sur le sexe, sur la sodomie… Maintenant, je peux tourner la page.».

15 - Une étude souligne la discrimination des femmes pour accéder à des emplois "masculins" – Liaisons sociales
Une femme qui postule à un emploi considéré comme typiquement masculin, comme mécanicien automobile, a 22 % de chances en moins qu'un homme, à compétences et qualifications égales, de se voir proposer un entretien d'embauche, selon un "testing" rendu public lundi. Cette inégalité des chances atteint même 35 % pour un poste de chauffeur-livreur, selon cette étude réalisée après de 451 employeurs d'Île-de-France avec le concours de l'Observatoire des discriminations de la Sorbonne.
"Ce sont des chiffres énormes ! Et encore, c'est la partie émergée de l'iceberg, car nous n'avons pas testé ce qui se passerait ensuite, pendant l'entretien d'embauche", a commenté Anne-Cécile Mailfert, présidente de la Fondation des femmes, à l'origine de ce testing. Pour lutter contre la persistance des inégalités, "nous disons habituellement aux femmes qu'elles doivent se battre pour un meilleur salaire, pour pouvoir travailler à temps plein, et pour aller vers d'autres métiers que ceux, peu valorisés et mal payés, où elles sont souvent cantonnées", rappelle la militante féministe. "Or, il y a de vrais obstacles à leur entrée dans des univers professionnels où on ne les attend pas", relève-t-elle.
Les auteurs de l'étude ont répondu à 451 offres d'emplois : 173 pour un poste de chauffeur-livreur, 185 pour un emploi de mécanicien automobile et 93 pour un poste de jardinier - des secteurs où les patrons peinent à recruter. À chaque offre, ils ont répondu en envoyant les CV de deux demandeurs d'emploi fictifs, Julie et Thomas (en veillant à que le dossier de Julie parvienne en premier au recruteur). Les deux candidats ont le même âge, des diplômes et expériences professionnelles similaires. Pourtant, Thomas a été recontacté en vue d'un entretien par 168 entreprises ou collectivités, et Julie par 131 seulement.
Cette différence peut s'expliquer en partie par une forme de "sexisme bienveillant", selon Mme Mailfert : les employeurs écarteraient les candidates pour les "protéger" de tâches pénibles ou du sexisme supposé de leurs futurs collègues masculins. Mais ce type de discrimination repose surtout sur des stéréotypes, comme l'idée que les femmes auraient moins de force physique que les hommes, ajoute-t-elle.
La prochaine étape "consistera au lancement de poursuites judiciaires", de telles discriminations à

l'embauche en fonction du sexe étant passibles de trois ans de prison et 45.000 euros d'amende, a averti la Fondation, qui a lancé un appel à témoignages.

16 - Résolution finale de la 1ère Conférence Internationale des Femmes – Francfort – 6/7 octobre

Les 6 et 7 octobre à Francfort s'est tenue une conférence internationale des femmes à l'initiative du mouvement des femmes kurdes, qui a rassemblé des femmes du monde entier. Voici le texte de la résolution finale de cette conférence :

«Révolution en cours» Nous sommes conscientes du fait qu'une guerre globale contre les femmes est menée par le patriarcat. Nous sommes en lutte depuis des milliers d'années contre le patriarcat sous différentes formes. Cette nouvelle vague de la guerre globale contre les femmes est dirigée contre nous à cause de ce que nous avons déjà accompli et du fait que nous développons toujours plus de moyens d'imaginer et de réaliser une vie égale et libre, dans toutes les parties du monde. Sachez cela ! Nous allons prendre ce qui nous appartient : notre pouvoir et notre liberté. Nous le ferons malgré l'extrême brutalité à laquelle le patriarcat nous confronte. La guerre globale contre les femmes revêt de nombreuses facettes. Le racisme, la colonisation, le capitalisme et le patriarcat s'allient de différentes manières; ils se cristallisent parfois en figures comme Erdoğan, Duterte, Mondi, Poutine et Trump, ouvertement misogynes et racistes, mobilisant le patriarcat pour monopoliser le pouvoir et détruisant l'environnement pour enrichir quelques-uns.

Alors, il y a des cartels dans des endroits comme le Salvador, le Guatemala, le Honduras et puis des seigneurs de guerre en Afghanistan. Il y a des tribunaux d'État iraniens qui appliquent la peine capitale aux femmes. Des patrouilles aux frontières sont organisées en Europe et aux États-Unis. Il y a du trafic sexuel, en Europe comme en Afrique. Il y a le groupe État islamique et d'autres organisations djihadistes patriarcales au Moyen-Orient, des capitalistes exploitant le travail des femmes et des mercenaires qui les enlèvent et les violent partout dans le monde. Il y a des soi-disant crimes d'honneur et crimes de passion, des mutilations génitales et des viols ; et toutes les manières dont les femmes sont blessées, violées et tuées par leurs partenaires intimes.

Puis, il y a les États et les tribunaux, qui protègent les auteurs et punissent les femmes. Plus important encore, beaucoup plus important, il y a les femmes. Des défenseuses des droits humains, des féministes, des combattantes, des politiciennes, des militantes… Il y a des femmes qui tentent coûte que coûte de garder leurs enfants en vie au Yémen, qui résistent et luttent contre l'extrémisme et la dictature en Égypte, qui survivent et aident d'autres à survivre contre le viol et les enlèvements parmi les communautés Ezidies, qui tentent dans les Balkans de ramener la paix dans leur société et dans le monde, et des femmes qui s'organisent et se syndiquent en Argentine. Il y a des femmes réfugiées de Syrie, de Libye, d'Amérique centrale et d'Afrique de l'Ouest qui tentent de mettre elles-mêmes et leurs familles en sécurité. Il y a aussi les femmes zapatistes qui luttent et construisent à tout prix, et puis il y a les femmes qui font une révolution au Rojava et imaginent un monde différent. De toutes ces différentes manières nous tissons ensemble notre avenir. Il y a celles qui disent Black Lives Matter et Me Too, celles qui disent que nous ne serons pas une de moins, qui disent non à l'interdiction de l'avortement et que vous ne serez pas seules. Il y a celles qui disent que ça aurait pu être toi.

Maintenant le moment est venu de comprendre, d'évaluer, de ressentir et de soutenir toutes les différentes luttes. Et surtout, il est important de prendre part à ces luttes ! Au cours des deux derniers jours, plus de 500 femmes du monde entier se sont réunies à Francfort pour discuter de la manière dont nous devrions tisser l'avenir et contribuer à la révolution des femmes en cours, et comme cela a été proposé dans cette conférence par nombre d'entre-nous, nous devons organiser, relier et mettre en réseau nos organisations. Et comme l'a proposé une autre, nous devons commencer à construire le Confédéralisme Démocratique mondial des femmes. Que cette conférence et ce réseau deviennent un premier pas dans cette direction.

Réseau « Women Weaking the Future » À la fin de cette conférence, nous déclarons que nous poursuivrons notre combat ensemble pour la liberté de chacune d'entre nous. Nous ne permettrons qu'aucune femme ne soit blessée. Nous allons gagner notre combat contre le patriarcat. Nous allons créer les nouvelles institutions d'une société nouvelle et libre. Nous déclarons qu'une révolution est en train de se construire (is in the making), que la récente crise du capitalisme est le résultat de nos luttes et qu'aujourd'hui - le présent - nous offre l'occasion historique de transformer ce siècle, le XXIe siècle, en siècle des femmes et des peuples. Comme l'une des intervenantes l'a exprimé, nous, en tant que Jin, voulons notre Jiyan, basée sur notre Azadi. Alors maintenant, levons ensemble nos voix et nos poings et disons NI UNA MENOS, ELE NAO, BLACK LIVES MATTER et JIN JIYAN AZADI!

17 - Les Églises évangéliques, alliées du populisme aux quatre coins de la planète - Henri Tincq – slate.fr

On n'entend plus qu'eux: les mouvements chrétiens évangéliques font et défont les majorités, sont à l'origine des mutations conservatrices et populistes de la planète. Ils impriment leur marque au Brésil, où ils ont largement contribué au succès du président d'extrême droite Jair Bolsonaro; dans l'Amérique de Trump, qu'ils ont porté au pouvoir en 2016 et dont ils sont à nouveau les soutiens actifs dans l'actuelle campagne des *midterms*, en Israël, où ils justifient par des arguments tirés de la Bible –dont ils font un cadastre sacré– la politique de colonisation juive menée en Cisjordanie par le gouvernement Netanyahou. Et jusqu'en France, où ils représentent déjà plus du tiers d'un protestantisme historique pourtant orienté à gauche.

Un protestantisme radical : Qui sont donc ces évangéliques qui ne cessent d'étendre leur toile et seraient déjà 640 millions dans le monde, dont 208 en Asie, 93 aux États-Unis et 127 en Amérique latine? Une mouvance, une nébuleuse, dit-on, difficile à cerner malgré son poids politique depuis les années 1980 (36% de l'électorat en 2014) dans cette droite religieuse américaine qui a conduit George Bush et Donald Trump à la Maison-Blanche. Une nébuleuse, parce que les évangéliques appartiennent à des Églises indépendantes peu structurées et reliées entre elles, inspirées par un protestantisme radical exalté par des pasteurs autoproclamés empruntant à la Bible les motifs de leur combat acharné contre l'homosexualité, l'avortement, la sexualité hors mariage, la recherche sur les cellules souches d'embryons ou l'euthanasie.

Les évangéliques récusent tout travail d'interprétation et de contextualisation des Écritures, contestent le darwinisme (pour les créationnistes), abusent de la crédulité de populations précarisées par la mondialisation à coup de promesses intenables de «guérison», de «conversion», de nouvelle «prospérité». Prosélytes actifs, luttant contre toute forme de permissivité morale et contre une modernité jugée étrangère à Dieu, ces courants évangéliques s'exportent en Amérique et dans les grandes mégapoles d'Asie et d'Afrique grâce aux ressources d'un religieux émotionnel, guère dogmatique, simple et de libre accès, entretenu par de puissants circuits de financement et par des remèdes pratiques et pragmatiques proposés aux frustrations individuelles et collectives.

Aux États-Unis, des soutiens actifs de Trump : Aux États-Unis, ils seraient désormais le premier groupe religieux, selon le Pew Research Center: 25,4% de la population américaine se dit évangélique, contre 22,8% sans religion et 20,8% catholique. En 2016, ces évangéliques ont voté Trump à plus de 80% et ils constituent encore le socle le plus solide du soutien au locataire de la Maison-Blanche. Ce phénomène peut surprendre: si l'ancien président George Bush était lui-même un converti *born again,* si l'actuel vice-président Mike Pence est un Républicain évangélique, Donald Trump est tout sauf ce modèle d'homme politique pieux et vertueux qu'adore les membres les plus zélés de ce courant religieux.

L'un des principaux soutiens de Trump est Jerry Falwell Jr., dirigeant de la très conservatrice Liberty University et fils d'un très médiatique pasteur évangélique, qui excusait récemment les

écarts de la vie privée de son président: «Tous les hommes sont pécheurs et l'essentiel de la foi chrétienne repose sur la notion de pardon.»
Au pays de Trump plus clivé que jamais, dans une campagne électorale des *midterms* marquée par une violence verbale inouïe et des coups bas, par l'envoi de colis piégés aux Obama et aux Clinton et par l'attaque meurtrière d'une synagogue, les mouvements chrétiens fondamentalistes continuent d'accorder leur confiance à Trump, qu'ils qualifient d'«instrument le plus efficace que Dieu ait trouvé pour faire avancer sa cause». Et en particulier la cause anti-avortement, avec la nomination par Trump de juges ultraconservateurs à la Cour suprême.
Au Brésil, des instruments de la victoire de Bolsonaro : En Amérique latine aussi, le poids des évangéliques ne cesse de croître: leur part dans la population serait passée, d'après le politologue Jean-Pierre Bastian interrogé par La Croix, de 10% à la fin des années 1990 à plus de 15% en 2010. Et selon l'institut Datafolha, 29% des Brésiliennes et Brésiliens se déclaraient de cette confession en 2016. Les Églises évangéliques latino-américaines ont percé, à partir des années 1970, en périphérie des grandes villes, dans les quartiers oubliés par l'État et les services publics, par les mouvements sociaux et les syndicats, par la gauche et par l'Église catholique elle-même, qui offre moins qu'hier des espaces dédiés à l'accueil des pauvres.
Les cultes évangéliques –baptistes, presbytériens, méthodistes, pentecôtistes– fleurissent un peu partout et recrutent sous les étiquettes les plus diverses: l'Alliance de la vie de Dieu, la Nouvelle vie, l'Assemblée de Dieu ou l'Église universelle du royaume de Dieu au Brésil, dirigée par le célèbre évêque Edir Macedo, propriétaire du deuxième réseau de télévision du pays.
Ces Églises investissent dans les médias, la politique, les activités culturelles. Leurs dénominations sont impossibles à quantifier, mais au Brésil, la plupart ont appelé à voter –pour chacun des deux tours de la présidentielle– en faveur du candidat d'extrême droite Jair Bolsonaro, qui avait adopté comme slogan: «Le Brésil au-dessus de tout. Dieu au-dessus de tous !» Les mouvements évangéliques approuvent sa brutale condamnation du mariage gay, de l'avortement, de l'«idéologie du genre».
Selon un sondage de l'institut Ibope du 27 octobre, soit la veille du second tour de l'élection présidentielle, 58% des personnes évangéliques interrogées avaient choisi de voter pour Bolsonaro, contre 47% en moyenne.
E*n France, des mouvements qui s'enracinent* : Sous d'autres latitudes, dans un pays comme la France, les évangéliques seraient plus de 650.000, soit déjà un tiers du protestantisme hexagonal. On comptait plus de 2.500 églises associées au mouvement en 2017, contre 770 en 1970, et une nouvelle ouvre tous les dix jours. Les évangéliques en France ont suivi les grands courants d'immigration venus d'Afrique ou d'Asie. La population chinoise évangélique, par exemple, est désormais plus nombreuse à Paris que les protestantes et protestants historiques, réformés ou luthériens. Si les églises évangéliques africaines et antillaises sont encore les plus nombreuses, il faut aussi compter sur celles laotiennes, vietnamiennes, coréennes, tamoules, brésiliennes, etc.
Dans ces communautés prospèrent les missionnaires et les «guérisseurs». Le culte du dimanche y est festif, convivial, exubérant; on y chante des hymnes et des louanges, on prie, on danse.
Le succès des Églises évangéliques en France tient au prosélytisme, mais aussi à la qualité de l'accueil offert à des personnes déracinées, aux besoins de consolation ou de guérison. Il s'explique aussi par le dynamisme de leurs réseaux, par le charisme propre à leur pasteur –à la fois animateur de communauté, prédicateur, exorciste et thérapeute– et par les liturgies chaleureuses, sans commune mesure avec l'austérité des célébrations catholiques ou protestantes traditionnelles.
Ces Églises mordent sur le terrain de celles de tradition luthérienne ou réformée, longtemps les plus nombreuses mais aujourd'hui dépassées, et contraintes à leur tour de se renouveler, de mettre l'accent sur la visibilité religieuse et de rendre plus explicites les références à la Bible.

Pour Sébastien Fath, sociologue spécialiste de cette mouvance, les évangéliques gagnent en respectabilité auprès des élues et élus locaux, obtiennent plus facilement qu'hier des permis de construire (une manière de ne pas sembler favoriser les seules mosquées) et s'insèrent dans le panorama religieux français. Leur dynamique actuelle serait «*le signe d'un enracinement, d'un gain de moyens et d'expérience*. Comme pour l'islam, le nombre des évangéliques en France a atteint une masse critique qui le rend plus visible».

En Israël, des témoins de la prophétie biblique : On trouve des évangéliques jusqu'en Israël. Des groupes venus principalement des États-Unis sont toujours plus nombreux à collaborer à la vie et au travail des colonies juives dans les territoires palestiniens occupés de Cisjordanie, qu'ils désignent – comme les sionistes d'Israël– par le nom biblique de «Judée-Samarie». Les évangéliques entendent rester sur place pour témoigner de la grande prophétie biblique annonçant le retour de tous les juifs et juives en terre d'Israël, qui a commencé avec la création de l'État en 1948, et préfigurant le retour du Messie, Jésus-Christ, et l'établissement du Royaume de Dieu sur Terre pendant mille ans.

En Israël, les groupes évangéliques n'appartiennent pas tous à la mouvance radicale des «chrétiens sionistes», qui militent depuis longtemps en vue d'un retour de la population juive dans la Palestine historique. Mais ils assument aujourd'hui leur soutien zélé au gouvernement d'extrême droite israélien, au nom d'une foi protestante fondée sur la conversion et une lecture scrupuleuse –mais très partiale et orientée– de la Bible.

Sur le plan financier, les évangéliques constituent aussi une aubaine pour Israël. Venus des mouvements américains ou asiatiques, des centaines de millions de dollars financent chaque année des fondations juives israéliennes et des projets éducatifs dans tout le pays.

Le transfert de l'ambassade des États-Unis à Jérusalem, en décembre 2017, sonne comme une grande victoire pour la droite évangélique américaine, cœur de l'électorat de Donald Trump, qui militait depuis les années 1980 pour ce déplacement. Il s'agit également d'un événement prouvant l'importance que le gouvernement de Benyamin Netanyahou accorde à ses soutiens chrétiens conservateurs. Et, surtout, c'est dire la place que les mouvements chrétiens évangéliques occupent désormais dans les affaires du monde.

Si certains observateurs et observatrices y voient un moyen salutaire de contrebalancer la montée de l'islam radical, d'autres s'inquiétent de cette évolution perverse d'un protestantisme qui fut dans l'histoire, en Amérique et en Europe, à l'avant-garde des idées de démocratie et de droits humains, mais qui risque de devenir la caution morale et religieuse des pires combats d'arrière-garde et des régressions populistes.

DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES

18 - Exposition: " Les femmes de la Belle de Mai s'emparent de l'espace public " – MMF PACA – 9 novembre

La Marche Mondiale des Femmes PACA vous invite au vernissage de l'exposition: " Les femmes de la Belle de Mai s'emparent de l'espace public "

Vendredi 9 novembre à 18h - À la maison méditerranéenne des droits de l'homme 34 cours Julien 13006.

19 - Le genre et la famille font-elles bon ménage ? - Le MAGE – 15 novembre

Dans le cadre des "Amphis du Mage", une table-ronde autour de François de Singly - sociologue, Cerlis, Université Paris Descartes. Figure marquante de la sociologie de la famille, François de Singly occupe une place originale dans les études de genre en France. C'est sur les relations entre recherches sur la famille et le genre que nous souhaitons dialoguer avec lui – lui qui fut de longue

date un compagnon de route du Mage.
Animée par Margaret Maruani, sociologue, Université Paris Descartes, Cerlis avec : Isabelle Clair, sociologue, IRIS-CNRS ; Clotilde Lemarchant, sociologue, Université de Lille ; Catherine Marry, sociologue, CMH-CNRS ; Rebecca Rogers, historienne, Université Paris Descartes-Cerlis ; Martine Segalen, ethnologue, Université Paris Nanterre ; François de Singly, sociologue, Cerlis, Université Paris Descartes.
Pour la bonne organisation de ce débat, merci de confirmer au plus tôt votre venue par retour de mél à mage.cnrs@shs.parisdescartes.fr. L'entrée est libre, dans la limite des places disponibles. Le débat sera suivi d'un apéritif qui aura lieu au Club des Enseignants (cf. plan joint).
Jeudi 15 novembre 2018 - 17h à 20h00 - MAGE - Université Paris-Descartes - CERLIS - 45 rue des Saints Pères - 75006 Paris.

20 - Sécurité, Autonomie et Espoir : Un Lieu Unique" – Maison des Femmes Saint Denis – 15 et 16 novembre
La Conférence Internationale « Sécurité, autonomie et espoir : un lieu unique » est organisée par l'Euro- pean Family Justice Center Alliance (EFJCA), le Family Justice Center la Maison des Femmes de Saint-Denis, et la Fondation Kering, avec comme principaux objectifs :
• Faire entendre la voix des victimes de violences de genre et domestiques • Démontrer la pertinence d'une approche pluridisciplinaire aux organismes, pouvoirs publics, bailleurs de fonds et associations, pour améliorer la prise en charge des victimes et de leurs enfants ;
• Partager les bonnes pratiques et la méthodologie acquises dans les différentes approches pluridisciplinaires des FJC ;
• Convaincre les gouvernements de mettre les violences faites aux femmes au centre de leur agenda politique ;
• Créer un réseau de partenaires pour renforcer l'approche pluridisciplinaire au niveau international
• Proposer des formations spécifiques sur les sujets des violences faites aux femmes afin d'améliorer les connaissances des professionnels et de révéler l'ampleur de la problématique.
La conférence propose également une formation sur la strangulation non-mortelle, animée par l'Institut National de Formation pour la Prévention de la Strangulation Américaine. La conférence est ouverte à tous les dirigeants, salariés, ou bailleurs des Family Justice Centers. Sont également bienvenus les centres pluridisciplinaires de prise en charge des violences de genre en Europe, les instances internationales, les organismes politiques locaux, régionaux ou nationaux, les associations d'aide aux femmes ou enfants victimes de violences, les centres de formations, les universités, les centres de recherche, le secteur médical, légal ou judiciaire, etc.
15 et le 16 novembre 2018, Maison du Barreau, 2 Rue de Harlay, 75001 Paris. Programme : https://www.efjca.eu/news/conference-november-fr.
Inscrivez-vous à la conférence sur le site : www.efjca.eu ; Inscription possible pour une ou deux journées Fermeture d'inscription: 8 novembre 2018. Frais d'inscription : Tarifs préférentiels jusqu'au 15/10/2018 : 2 jours 150,00 €, 1 jour 100,00 €. À partir de 15/10/2018 : 2 jours 175,00 €, 1 jour 125,00 €

21 - Hors délai : les exclues de l'IVG – Planning Familial - 20 novembre à la mairie du Xe arrondissement de Paris
Garantir le droit et l'accès à l'IVG fait partie des missions premières du Planning Familial. Afin de sensibiliser et d'informer sur la question des IVG hors délai, le Planning Familial de Paris organise une rencontre le 20 novembre prochain
En France, le droit à l'IVG pris en charge par la sécurité sociale s'arrête à 12 semaines de

grossesse depuis 2001. Tous les ans, entre 5000 et 6000 femmes résidant en France sont donc contraintes de se rendre dans un pays voisin pour mettre fin à leur grossesse. Et certaines femmes, faute de ressources, de papier ou d'accès à l'information, n'ont pas la possibilité de le faire.
Devoir avorter à l'étranger renforce les inégalités et les situations de vulnérabilités. Et met toutes les femmes en difficulté.
Les Pays-Bas, l'Angleterre et l'Espagne ont légalisé le droit à l'avortement jusqu'à 20 semaines de grossesse ou plus, selon les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé. Pourquoi pas en France ?
La soirée sera organisée autour de témoignages de femmes, d'échanges avec des professionnel·le·s, et de vos questions et réflexions. Venez partager ce moment militant et convivial avec nous.
Mairie du Xe arrondissement, de 18h à 21h. Si vous êtes intéressé·e, merci de vous inscrire au lien suivant : https://www.eventbrite.fr/e/billets-hors-delai-les-exclues-de-livg-51200668578

22 - « Violences faites aux jeunes femmes, prévenir le sexisme et accompagner les victimes» - 4ème rencontre interprofessionnelle de l'Observatoire Parisien des Violences Faites aux Femmes (OPVF) – 22 novembre – Paris
L'adolescence et la vie de jeune adulte sont des étapes cruciales dans la construction des jeunes. Encore trop souvent taboues, les violences sexistes et sexuelles existent déjà à cette période de la vie : les jeunes femmes subissent plus de violences que leurs aînées. Elles sont deux fois plus touchées au sein du couple et deux à quatre fois plus touchées par les violences sexuelles dans l'espace public. Pourtant, elles sont peu à recourir aux services spécialisés.
La peur de n'être pas prise au sérieux, la culpabilité, la distance avec les institutions, la honte ou la réputation, autant de raisons qui les éloignent d'une aide et d'une protection face aux violences subies dans la rue, la famille, à l'école, ou au cours de leurs relations amoureuses. Cette journée permettra de faire des annonces pour l'accueil des jeunes Parisiennes et de construire ensemble des réponses aux questions suivantes :
· Quelle est la réalité des violences envers les jeunes femmes ? Comment en parler et les écouter ;
· Comment mieux repérer et accompagner les jeunes Parisiennes en danger ? ;
· Comment adapter les politiques publiques de la jeunesse, la prévention des violences et la prise en charge des jeunes femmes ?
La rencontre est ouverte à tout.e.s les professionnel.le.s de la jeunesse, de la prévention spécialisée, de l'action sociale et de la santé, de l'éducation et de l'accompagnement des femmes victimes de violences.
9h : Accueil café
9h15 : Ouverture par Hélène Bidard, en présence de Pauline Véron et Marie Christine Lemardeley, adjointes à la Maire de Paris
9h30 : État des lieux institutionnel ;
10h30 : Les violences faites aux jeunes femmes : de quoi parle-t-on ? ;
14h30 : ateliers d'échanges de pratique : Atelier 1 - Violences dans les relations amoureuses : comment en parler, comment repérer ? ; Atelier 2 - Les cyberviolences contre les jeunes femmes : quelles emprises, quels dangers, quels accompagnements ? ; Atelier 3 - Les violences contre les jeunes femmes dans les milieux universitaires et la vie étudiante : comment prévenir, comment sensibiliser ? ; Atelier 4 - Mariages forcés et mutilations sexuelles féminines : comment agir face à des situations complexes ?
Clôture par Résonantes Diariata N'Diaye, slameuse.
Jeudi 22 novembre, de 9h à 17h, Carreau du Temple, 4 Rue Eugène Spuller, 75003 Paris (Métro Temple, République ou Filles du Calvaire).

Inscription : https://goo.gl/forms/Xgh4cHymP1U2EO202 ; Renseignement : ddct-opvf@paris.

23 - #Metoo et prostitution. Les survivantes de la prostitution prennent la parole – 23 novembre
Les associations CAP International, SPACE international, Mouvement du Nid et Osez le Féminisme ! organisent à Paris, en première mondiale, une soirée consacrée à "Me Too et la prostitution", lors de laquelle les survivantes de la prostitution vont briser le silence à propos des violences du système prostitutionnel. Un événement soutenu par le collectif Abolition 2012.
Cet événement met en lumière que la prostitution fait partie intégrante du continuum des violences sexistes et sexuelles, et qu'elle ne peut être dissociée des autres formes de violences sexuelles qui ont été massivement dénoncées dans le contexte de #METOO Au côté d'Ashley Judd, marraine et invitée d'honneur de l'événement, les associations organisatrices auront l'honneur d'accueillir un panel exceptionnel et inédit d'intervenantes, survivantes de la prostitution et féministes engagées..
23 novembre de 18h30 à 22h à l'espace Jean Dame, 17 rue Léopold Bellan, à Paris
Inscription : https://www.helloasso.com/associations/osez-le-feminisme/evenements/-metoo-prostitution-les-survivantes-de-la-prostitution-prennent-la-parole
Évènement Facebook à relayer : https://www.facebook.com/events/745037282499708/

24 - « L'ordonnance de protection : quel outil pour les femmes en danger et victimes de violence dans le couple ? » - Maison des Femmes de Paris – 27 novembre
Avec Johanne Sfaoui, avocate au Barreau de Paris : Quelles conditions et quelles démarches pour l'obtenir ? Quels éléments faire valoir auprès du juge ? Quelles mesures demander pour faire respecter ses droits.
Mardi 27 novembre, 18h, Maison des Femmes de Paris, 163 rue de Charenton, Paris 12ème.

25 - 25 novembre : « Les violences contre les jeunes filles : « Dialogues et regards inédits sur les mariages d'enfants et de jeunes filles, dans le monde entier, à partir de courts-métrages originaux » - 27 novembre – GAMS et Mairie du 20ème
Introduction par Emmanuelle RIVIER, Adjointe à la maire du 20ème arrondissement en charge de l'égalité femmes-hommes, de l'accès au droit, de la vie associative
Mots de bienvenue et de remerciements du GAMS, par Aïssata NDIAYE (sous réserve) et Florence SARTHOU, administratrices
De 14h10 à 16 h00 : Une sélection de documentaires sera projetée, entrecoupée d'une table ronde avec l'assemblée, en présence des réalisatrices/réalisateurs, des actrices (sous réserve), des partenaires : UNICEF France, Plan International Belgique, IUT de Saint-Denis, Ensemble contre la Gynophobie, la MIPROF et l'animatrice du GAMS qui répondront aux questions du public relatives aux thèmes des films.
Dès 13h30 : le public pourra découvrir l'exposition d'une dizaine d'œuvres de l'artiste visuelle Jacqueline Decoux-Bechaud et des photos du regard échangé du photographe Thierry Mercier
Mardi 27 novembre 2018- 14h00 - Au Pavillon Carré Baudouin – 119-121 Rue de Menilmontant -
Inscription obligatoire : https://goo.gl/forms/rAdljKsjzMe

LIVRES, FILMS, TÉLÉVISION…

26 - Livre : « Des femmes en littérature : 100 textes d'écrivaines à étudier en classe » Interview : «L'histoire balaye ce que font les femmes en tant que créatrices» - Marlène Thomas – libération.fr

Un vent nouveau souffle sur les manuels scolaires. Depuis cette rentrée, un manuel de français pour le collège novateur est proposé aux professeurs : Des femmes en littérature : 100 textes d'écrivaines à étudier en classe ». Sa particularité ? Il n'est composé que de textes de femmes, du Moyen Age à nos jours. En respectant les programmes, ce manuel réhabilite leurs productions encore largement exclues de l'univers scolaire. Preuve indéniable : ce n'est qu'en 2017 qu'un texte de femme a été inscrit pour la première fois au programme des terminales L. Un effort poursuivi en 2018, où pour la première fois trois textes d'écrivaines étaient proposés au bac de français des premières L. Céline Bizière, fondatrice de l'ONG Le salon des dames, Djamila Belhouchat, professeure de français responsable du pôle éducation de cette ONG, Michèle Idels et Christine Villeneuve, codirectrices des Editions des femmes Antoinette Fouque, ont voulu aller plus loin. Djamila Belhouchat et Michèle Idels en expliquent la nécessité.

Quelle a été l'idée directrice du projet ?

Michèle Idels : On a voulu mettre en avant ces femmes, mais aussi mâcher le travail aux professeurs. En 2013, le Centre Hubertine Auclert a montré que dans les manuels de français en seconde, il n'y a que 3,7% de textes de femmes. L'histoire balaye ce que font les femmes en tant que créatrices. On voulait montrer que, quels que soient les programmes et les notions abordées, il y a toujours une ressource du côté des femmes pour un traitement en classe. L'enjeu n'est pas d'exclure les hommes, mais que les femmes et leurs points de vue soient intégrés dans la culture commune.

Djamila Belhouchat : En faisant nos recherches, on a vu que ces dames ont eu des vies impressionnantes. Un exemple, Marie-Catherine d'Aulnoy était espionne et la première à avoir mis à l'écrit un conte de fées. Les mettre en lumière montre aux élèves qu'ils peuvent s'identifier aux êtres qu'ils souhaitent.

Comment ce manuel a-t-il été accueilli par les enseignants et élèves ?

M.I : Des enseignants ont envoyé à Céline des photos de leurs séquences modifiées, montrant qu'ils essaient de respecter une parité dans les analyses de textes. Une jeune fille de 15 ans nous a aussi confié qu'elle était ravie de lire ce guide qui *«montre ce qui est»* et que ça lui ouvrait des perspectives. C'est touchant.

D.B : Énormément de femmes ont révolutionné l'histoire littéraire et ont été oubliées. Par exemple, Mary Shelley (*Frankenstein*) est la première à avoir écrit un roman de science-fiction. Le roman psychologique a été inventé par Madame de La Fayette. Rien que du point de vue du savoir littéraire, j'ai eu beaucoup d'échos positifs de mes collègues. On découvre l'origine des genres. Quand on écrivait le manuel, j'avais une première STI2D, une classe de garçons. J'ai testé des textes sur eux. Ils étaient aussi enthousiastes. Ça leur permet d'avoir une autre perspective sur le monde, sur ce que peuvent ressentir leur mère, sœur, petite amie. Les filles sont ravies aussi. Mettre l'accent sur la vie de ces femmes leur permet de se dire qu'elles peuvent faire comme elles.

Avez-vous eu du mal à trouver les textes ?

M.I : Il est difficile de rentrer au chausse-pied des textes de femmes dans des thématiques moulées sur des textes d'hommes. Mais trouver les textes n'a pas été ardu, juste très long. Le plus dur était d'en enlever. C'est tout le contraire de ce qu'on peut penser : ce n'est pas parce qu'on ne parle pas des écrivaines qu'il n'y en a pas, il y en a en réalité énormément. On se fiche de savoir s'il y a une parité dans la création littéraire : 3,7% n'est pas la réalité de leur production. Il y a bien plus à montrer.

Sentez-vous un élan arriver du côté de l'Education nationale ?

D.B : La réforme du lycée prévoit en première quatre œuvres à étudier. On verra bien s'ils pensent aux écrivaines.

M.I : Au niveau politique, on ne sait pas, mais au niveau de l'édition ça va changer des choses. Notre coéditeur Belin éducation nous a dit que grâce à ce guide, ils accorderaient une importance nouvelle à la présence des femmes dans tous leurs manuels scolaires.

Avez-vous d'autres projets de manuels pour d'autres niveaux, matières ?

M.I : On en a plein. On veut déjà faire le manuel de français pour le lycée. Concernant les autres matières, on peut seulement dire qu'au départ, on voulait faire toutes les matières et tous les niveaux. On va avancer dans cette optique.

D.B : Mais on va faire face à d'autres difficultés. En philo notamment les textes officiels mentionnent une liste d'auteurs à étudier. Le but serait donc plus de montrer qu'elle est réductrice et qu'il existe des femmes philosophes. Selon moi, la littérature est une des matières qui aide le plus à construire l'élève sur sa vision de la société. C'était le plus fort élan à donner pour commencer.

« Des femmes en littérature : 100 textes d'écrivaines à étudier en classe » ; Djamila Belhouchat, Céline Biziere, Michele Idels, Christine Villeneuve, Belin, 352 pp, 29 €